

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°OBR/52/F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (2) SERVEURS PHYSIQUES UCS CISCO

Date de Publication : 20/09/2021
Date d'ouverture des offres : 20/10/2021

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées « **pour la fourniture de deux (2) serveurs physiques UCS CISCO** », dont les spécifications techniques et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2021-2022.

3. Spécification du Marché

La passation du présent marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les fournitures faisant l'objet du marché sont pour le renouvellement du support et des licences de mises à jour logicielles des produits CISCO, et doivent être originales et couvertes par une garantie technique de type « REMPLACER » d'au moins douze (12) mois.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un (1) seul lot.

5. Délai d'exécution

Le délai de fourniture de deux (2) serveurs physiques Cisco UCS conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Le délai de livraison plus court constitue un avantage.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à cet appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h00' puis de 14h00' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements, sur présentation d'un bordereau de versement de **Vingt cinq mille Francs Burundais (25.000)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le/...../2021 à **10 heures** locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'Appel d'Offres International Ouvert N°OBR/..5.2./F/2021-2022, A n'ouvrir qu'en séance publique du/...../2021, à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **20./10/2021 à 10 h 30'** dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité. L'ouverture des offres techniques et financières se fera en un seul temps.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de sept cent mille de Francs burundais (700.000 BIF), ou l'équivalent en Euros ou Dollars américains est exigée.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage dix (10) jours calendaires au plus tard avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **14/09** / 2021

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Gérard HASABAMAHORO